

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 28 mai 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, chef de cabinet adjointe
Mme Francine Blain, assistant-trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier

CE-2008-504-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2008-505-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**CE-2008-506-DEC ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU
COMITÉ EXÉCUTIF DES 14 ET 21 MAI 2008**

Il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux des séances du Comité exécutif tenues les 14 et 21 mai 2008, tels que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

**CE-2008-507-DEC RAPPORT DE SYNTHÈSE / GESTION DU
RISQUE DES INONDATIONS 2008**

ATTENDU le dépôt du rapport synthèse, daté du 21 mai 2008, préparé par M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, concernant la gestion du risque des inondations 2008 ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance dudit rapport ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du rapport synthèse daté du 21 mai 2008 et préparé par M. Dupré concernant la gestion du risque des inondations 2008.

Qu'une copie du rapport soit transmise à la Direction régionale de la sécurité civile de Montréal, Laval, des Laurentides et Lanaudière.

**CE-2008-508-REC AMENDEMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 368 / QUOTE-PART PAYABLE PAR
LA VILLE / BOULEVARD DES PLATEAUX**

ATTENDU QUE le règlement numéro 368 pour des travaux d'infrastructures dans le boulevard des Plateaux a été adopté le 11 février 2008 par le Conseil municipal;

ATTENDU QUE ce règlement prévoyait que la Ville paie sa quote-part pour les travaux de surdimensionnement de conduite maîtresse d'aqueduc pour un montant n'excédant pas 402 981\$;

ATTENDU QUE la Direction du greffe et affaires juridiques recevait le 20 mai 2008 une note de service de la Direction du génie et projets spéciaux à l'effet que l'item « fondation de chaussée » aurait dû être inclus dans le montant versé au promoteur par la Ville à titre de quote-part;

ATTENDU la note de service de Mme Lucie Gélinas, responsable immobilisations au service de la trésorerie à la Direction de l'administration et finances au même effet;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'une résolution amendant le règlement numéro 368 à l'effet d'indiquer que la quote-part qui sera versée au promoteur n'excède pas 554 732\$.

**CE-2008-509-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 543 938,62\$ préparée le 22 mai 2008.

**CE-2008-510-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 23 243,99\$ préparée le 21 mai 2008.

**CE-2008-511-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 312-1 /
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PROJET
« HAVRE DU LAC »**

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adoptait le 2 avril 2007 le règlement d'emprunt numéro 312 pour les travaux d'aménagement paysager, l'aménagement des aires de jeux et l'alimentation en eau du lac dans le projet domiciliaire « Havre du Lac »;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts pour ce règlement n'incluait pas l'aménagement paysager de la partie est de la zone tampon entre le projet et le chemin Comtois ;

ATTENDU QU'il y a lieu pour fins d'harmonisation de terminer l'aménagement d'une zone tampon entre le projet résidentiel et le chemin Comtois ;

ATTENDU QUE l'ajout de ces travaux nécessite une modification du tableau de répartition du coût estimé des travaux avec de nouveaux pourcentages;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement d'emprunt portant le numéro 312-1 afin d'amender le règlement 312 et compléter les travaux d'aménagement paysager de la zone tampon du projet Havre du Lac.

QUE le nouveau tableau de répartition inclus au projet de règlement 312-1 remplace celui joint avec le règlement numéro 312.

**CE-2008-512-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 374 /
QUOTE-PART POUR DES TRAVAUX
D'INFRASTRUCTURE / PROLONGEMENT DU
BOULEVARD CARMEL ET ACQUISITION DE
TERRAINS**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures seront réalisés par un promoteur dans le prolongement du boulevard Carmel jusqu'à la rue George-VI;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au remboursement au promoteur du coût d'une portion des travaux d'installation des conduites d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial et de la fondation de rue dans ledit prolongement du boulevard Carmel, ainsi que de prévoir les sommes requises pour l'acquisition des terrains requis pour une partie des travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne n'a pas les 586 600\$ requis pour procéder au remboursement de sa quote-part des travaux et les coûts d'acquisition de certains lots;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement d'emprunt pour le remboursement au promoteur du coût d'une portion des travaux d'installation des conduites d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial et de la fondation de rue dans ledit prolongement du boulevard Carmel, ainsi que de prévoir les sommes requises pour l'acquisition des terrains requis pour une partie des travaux.

**CE-2008-513-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 392 /
TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES,
D'ÉCLAIRAGE ROUTIER, D'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER ET DE PLANTATION D'ARBRES
SUR LA RUE GAGNÉ (CÔTE DE
TERREBONNE)**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures ont été réalisés par un promoteur dans la rue Gagné depuis la côte de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres de ladite rue;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres de la rue Gagné.

**CE-2008-514-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / MAINLEVÉE
/ 3905284 CANADA INC. / LOT 2 921 447**

ATTENDU QU'un acte de vente comportant une hypothèque en faveur de la Ville de Terrebonne et affectant le lot 2 921 447 du cadastre du Québec, reçu devant Me Claude Gagnon, notaire, le 22 février 2002, a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 1282803;

ATTENDU QU'un jugement a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 629869 ;

ATTENDU QUE toutes les sommes dues ont été payées ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que la Ville de Terrebonne accorde mainlevée et consente à la radiation de l'inscription de toutes hypothèques et autres droits réels de garantie lui résultant des actes ci-dessus mentionnés. Lesdites mainlevées préparées par la firme Fasken Martineau DuMoulin sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, lesdites mainlevées.

**CE-2008-515-DEC NOMINATION / TROIS (3) POSTES DE
CHAUFFEURS DE VÉHICULES MOTORISÉS
« C » / SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage de trois (3) postes de chauffeur de véhicules motorisés « C » à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer Mme Carole Lauzé et MM. Éric Bourbonnais et Bruno Leblanc au poste de chauffeur de véhicules motorisés « C » à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 2 juin, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2008-516-DEC NOMINATION / RÉGISSEUR(E) AU SERVICE
DE L'ANIMATION / DIRECTION DU LOISIR ET
VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'ouverture du poste de régisseur(e) au service de l'animation à la Direction du loisir et vie communautaire suite à la résolution du Conseil numéro 205-04-2008 créant ledit poste ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Christine Nobert ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Christine Nibert à titre de régisseuse au service de l'animation à la Direction du loisir et vie communautaire, à compter du 23 juin 2008, à l'exception de l'octroi de trois (3) semaines de vacances à compter du 1^{er} mai 2009, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Nibert soit fixé à l'échelon 6 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2008-517-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES /
CONSTRUCTION DE BORDURES, D'ENROBÉ
BITUMINEUX ET D'ÉCLAIRAGE ROUTIER /
RUE DES MIGRATEURS**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 670-11-2007 adoptée le 12 novembre 2007 acceptant la soumission de la compagnie Construction Soter inc. pour la construction de bordures, d'enrobé bitumineux et d'éclairage routier sur la rue des Migrateurs, pour un montant maximum de 765 914,82\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. a présenté des avis de changements numéros 1 à 3 relativement à la mise en place des feux de circulation temporaires avec des excédents totalisant une somme de 31 553,17\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE ces travaux n'étaient pas prévus au contrat et s'avèrent nécessaires à la réalisation du mandat ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve les avis de changements numéros 1 à 3 émis par la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 31 553,17\$ (taxes en sus) à la compagnie Construction Soter inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 343. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0138 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-518-DEC HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES / PLAN
D'INTERVENTION POUR LE RÉSEAU DE
CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT
SANITAIRE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 458-09-2006 adoptée le 11 septembre 2006 acceptant la soumission de la firme CIMA+ pour les services professionnels en ingénierie pour le plan d'intervention sur les infrastructures, pour un montant de 690 650,95\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-1211-DEC acceptant l'avenant au contrat émis par la firme CIMA+ pour des travaux supplémentaires pour un montant de 65 000\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-126-DEC adoptée le 13 février 2008 acceptant l'offre de services de la firme CIMA+, datée du 6 février 2008, pour assistance technique à la Direction du génie et projets spéciaux et à la Direction de l'entretien du territoire afin d'évaluer et d'établir un plan d'intervention de travaux pour les stations de

pompage d'égout, le tout pour un montant n'excédant pas 15 000\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE le directeur du génie et projets spéciaux recommande de verser des honoraires supplémentaires pour la préparation des données, la paramétrisation du SIAD et la production de trois (3) scénarios avec rapport et présentation sur l'ensemble des 3 500 tronçons unifiés de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter l'offre de services de la firme CIMA+, datée du 11 février 2008, pour des honoraires supplémentaires pour la préparation des données, la paramétrisation du SIAD et la production de trois (3) scénarios avec rapport et présentation sur l'ensemble des 3500 tronçons unifiés de la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant n'excédant pas 73 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 323. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0055 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-519-DEC RECONSTRUCTION / MONTÉE DUMAIS

ATTENDU QUE la reconstruction de la montée Dumais est nécessaire ;

ATTENDU QU'il est prévu de reconstruire la moitié de la montée Dumais par l'entremise des travaux de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne / Mascouche ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prévoir la reconstruction de l'autre moitié ;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts est de 784 600\$ pour les travaux municipaux ;

ATTENDU QU'il est recommandé de prévoir ce projet dans le programme du transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et la contribution du gouvernement du Québec, priorité 4 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que la quote-part de la Ville de Terrebonne pour compléter la reconstruction entière de la montée Dumais soit incluse dans le programme « Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec, priorité 4 » et que M. Bouchard soit autorisé à signer tout document pour ce faire.

Qu'un règlement d'emprunt soit préparé par la Direction du greffe et affaires juridiques pour le paiement de la quote-part des travaux municipaux qui devront être payés à la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche.

Que ledit règlement inclut également des travaux d'aménagement paysager et de plantation d'arbres le long de la montée Dumais.

Que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature d'une entente avec la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche à l'effet que ladite Régie sera maître d'œuvre des travaux municipaux de fondation et de pavage de la montée Dumais sur une distance de 1550 mètres linéaires dans le cadre du remplacement de l'émissaire d'égout sanitaire de la Régie.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la société **BELL CANADA**, datée du 20 mai 2008, pour le service automatisé de réponse vocale interactive d'inscriptions aux activités de loisir, le tout pour un montant de 65 887,50\$ (taxes en sus) à être pris à même les surplus réservés de la nouvelle Ville de Terrebonne. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0139 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-522-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h50.

Président

Secrétaire